AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_60-DE
Reçu le 30/03/2023

2023/ 60 du 22 mars 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_60-DE
Reçu le 30/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /60 : (Code Nomenclature /8.5)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Francis Lafaye
OBJET : Animation et suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2.1°du Code de la commande publique,

Vu l'article R2185-1 du Code de la commande publique selon lequel une procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment,

Vu la procédure d'appel d'offres relative à l'animation et le suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois publiée le 18 janvier 2023,

Considérant l'abandon de la procédure en raison de la disparition du besoin de l'acheteur tel qu'il a été rédigé dans le cadre du présent marché et le choix de mettre en place un autre mode de gestion,

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres relative à l'animation et le suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois pour le motif d'intérêt général lié à la disparition du besoin de l'acheteur.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 28/03/2023 à 08:34
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 28/03/2023 08:33:26